

Certification et marques de conformité pour le gaz et l'eau

Mise sur le marché effiace
Exploitation conform aux
dispositions légales Contrôle
aisé Répertoire complet



Certification et marques de conformité pour le gaz et l'eau

Marque de conformité «Gaz»

La marque «Gaz» de la SSIGE atteste la conformité d'un produit pour une utilisation dans le secteur du gaz. Le produit respecte les dispositions des normes internationales pertinentes et les prescriptions suisses (lois, ordonnances, directives sur la protection contre l'incendie).



Marque de conformité «Eau»

Les produits utilisant la marque de conformité SSIGE «Eau» ont été contrôlés de manière approfondie quant à l'innocuité hygiénique des matériaux en contact avec l'eau potable, la protection contre les retours d'eau, l'étanchéité, la résistance, et quant aux propriétés mécaniques, hydrauliques et acoustiques ainsi qu'au comportement sur le long terme, si nécessaire, aux coups de bélier et aux déperditions thermiques des chauffe-eau.



Marque de conformité «Gaz et Eau»

La marque de conformité «Gaz et Eau» de la SSIGE atteste que les matériaux polyéthylène sont conformes aux exigences d'innocuité hygiénique pour les produits en contact avec l'eau potable, qu'ils sont résistants au gaz et qu'ils satisfont aux exigences stipulées dans les normes internationales.



Nouvelles marques de conformité Eau

La mise en place d'une installation d'eau potable nécessite une grande variété de produits. Selon son domaine d'utilisation, les procédures de contrôle et les méthodes d'évaluation diffèrent. Ainsi des marques de conformité SSIge supplémentaires sont entrées en vigueur en 2016 : la marque de conformité SSIge «Sécurité hygiénique» et la marque de conformité SSIge «Protection contre les retours d'eau».

Marque de conformité «Sécurité hygiénique»

La marque de conformité SSIge «Sécurité hygiénique» atteste uniquement que les aspects hygiéniques, tels que l'odeur, le goût, la prolifération de microorganismes et la migration de substances toxiques ont été contrôlés. D'un point de vue hygiénique, de tels produits sont appropriés à l'utilisation dans le secteur de l'eau potable.



Marque de conformité «Protection contre les retours d'eau»

Les appareils raccordés aux installations sont contrôlés exclusivement dans le but de démontrer qu'ils ne présentent aucun risque de pollution de l'eau potable sous l'effet d'un retour d'eau ou d'une contre-pression. Une



éventuelle condition stipulée dans le certificat et dans le répertoire des certifications indique à l'installateur sanitaire s'il doit installer le cas échéant un dispositif de sécurité supplémentaire en amont de l'appareil.

Code QR

Depuis 2016, toutes les marques de conformité disposent d'un code QR. Lorsqu'il est scanné au moyen d'un smartphone ou d'une tablette, il ouvre un site Internet présentant des informations de fond sur les marques de conformité. Cf. www.svgw.ch/konform



Avantages des marques de conformité

1. Toutes les dispositions légales suisses sont respectées

Les produits et matériaux certifiés SSIGE remplissent les exigences légales suisses en matière de sécurité et/ou d'hygiène. Cela signifie que nous garantissons que

- les installations et produits relatifs au gaz peuvent être exploités en toute sécurité,
- la denrée alimentaire eau potable reste de qualité irréprochable en termes de composition, d'odeur, de goût et d'aspect.

Les produits et matériaux certifiés peuvent donc être utilisés sans vérification supplémentaire.

2. Mise sur le marché efficace - Contrôle compétent

La certification SSIGE permet d'éviter que chaque installateur ne doive réévaluer individuellement de A à Z la conformité d'un produit. Les fournisseurs, les fabricants, les installateurs, mais aussi les contrôleurs d'installations, les maîtres d'ouvrage et les architectes s'épargnent ainsi des vérifications coûteuses et laborieuses.

3. Vue d'ensemble grâce au répertoire des certifications

Le répertoire des certifications de la SSIGE pour le gaz et l'eau offre aux planificateurs, aux architectes, aux installateurs et aux conseillers une vision globale des appareils et autres produits offerts sur le marché suisse respectant toutes les exigences. Leurs versions en ligne sont continuellement mises à jour :

→ <http://zis-gas.svgw.ch>

→ <http://zis-wasser.svgw.ch>

4. Maîtrise des coûts

Une certification dans le domaine du gaz coûte environ CHF 2'600.- au responsable de la mise sur le marché. Une offre est établie pour les systèmes d'alimentation et appareils complexes du domaine de l'eau potable.

5. Demande de certification

Les formulaires sont disponibles en ligne sur:

→ <http://svgw.ch/ZertG> (Gas)

→ <http://svgw.ch/ZertW> (Wasser)

Contact

SSIGE | Organisme de certification Gaz et Eau
Grütlistrasse 44, Postfach, 8027 Zürich
eMail: info@svgw.ch
Tel. +41 44 288 33 33

